

**Commune : SAINT-FRAIMBAULT – ORNE**  
**CONVOCAATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

- ☒ **Session ORDINAIRE**  
☐ **Session à HUIS CLOS**

Mesdames, Messieurs les Elus,  
J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la prochaine réunion du Conseil Municipal qui aura lieu :

**Le lundi 14 avril 2025 à 20h30 précises à la mairie.**

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance et vous prie de croire, Mesdames, Messieurs les Elus, à l'expression de mes sentiments distingués.

Fait à Saint-Fraimbault, le 9 avril 2025.



Le Maire,

Éric LEROUX.

**ORDRE DU JOUR**

- Approbation de la séance du 10 mars 2025
- Vote des taux d'imposition 2025
- Budgets Commune : Subvention aux associations 2025
- Vote des budgets communaux 2025
- Supérette plan de financement Fonds verts
- Vacance d'un poste d'adjoint
- Nomination d'un représentant au CA du Gîte de Bellevue et CA Animations Frambaldéennes
- Prise en charge destruction des nids de frelons asiatiques
- Qualification zone Natura 2000 pour les combles de l'église de Saint-Fraimbault
- Informations diverses
- Questions orales

---

**POUVOIR**

Je soussigné, ....., donne pouvoir à .....

- de me représenter à la réunion du Conseil Municipal du 14 avril 2025 à 20h30,
- de prendre part à toutes les délibérations,
- d'émettre tous votes et signer tous documents.

Fait à ....., le.....

Signature

**Commune de SAINT-FRAIMBAULT (61)**

L'an deux mil vingt-cinq, le quatorze avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. LEROUX Éric, Maire.

Étaient présents : MM. LEROUX, CANU, FIAULT, FOURNIER, Mmes CHATEL, HARDY, QUINTON et TARTIER, MM. JAMELOT, LEDAUPHIN, LEROYER LHERMITTE.

Étaient excusés : Lysandre DUBOST– Pouvoir à Stéphane LEROYER

Secrétaire de séance : Yvon LHERMITTE

**APPROBATION DE LA SÉANCE DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 MARS 2025**

La séance du Conseil Municipal en date du 10 mars 2025 a été approuvée à l'unanimité des membres présents.

**2025-022 VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2025**

Le Maire présente l'état de notification des taxes directes locales pour 2025.

Afin de conserver les ressources de la Commune, le Maire propose de maintenir les taux de 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- 2024
- **DÉCIDE** de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année
  - **FIXE** pour 2025 les taux des taxes locales comme suit :

| TAXES                      | TAUX 2024 | TAUX 2025 |
|----------------------------|-----------|-----------|
| Taxe foncière sur bâti     | 49.29 %   | 49.29 %   |
| Taxe Foncière sur non bâti | 40.03 %   | 40.03 %   |
| Taxe d'habitation (R.S.)   | 15.42 %   | 15.42 %   |

**2025-023      COMMUNE :      SUBVENTIONS      AUX**  
**ASSOCIATIONS – ANNÉE 2025 -**

Suite à la Commission des Finances du 7 avril 2025, après examen des demandes de subventions des associations, Monsieur le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal la proposition de la Commission Finances :

|                                              |         |
|----------------------------------------------|---------|
| - AAPPMA La Truite Domfrontaise              | 200 €   |
| - Le Souvenir Français                       | 100 €   |
| - Union Commerciale et Artisanale du Passais | 100 €   |
| - Secouristes Passais                        | 400 €   |
| - AS Passais-Saint Fraimbault                | 1 670 € |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **VALIDE** les subventions ci-dessus présentées conformément à la proposition de la Commission Finances,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre les mandats correspondants à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » et à accomplir les formalités correspondantes.

**2025-024      RÉGIE      TL :      SUBVENTION      AUX**  
**ASSOCIATIONS – ANNÉE 2025 -**

Suite à la Commission des Finances du 7 avril 2025, après examen des demandes de subventions des associations, Monsieur le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal la proposition de la Commission Finances :

|                      |       |
|----------------------|-------|
| - Repaire d'artistes | 750 € |
|----------------------|-------|

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **VALIDE** la subvention ci-dessus présentée conformément à la proposition de la Commission Finances,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le mandat correspondant à l'article 65748 « Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé » et à accomplir les formalités correspondantes.

**2025-025 COMMUNE : BUDGET PRIMITIF 2025**

Monsieur le Maire présente le budget de la Commune 2025 qui s'équilibre :

- Section d'investissement à 1 062 028.74 €
- Section de fonctionnement à 974 128.86 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **ADOpte**, à l'unanimité, le Budget Primitif 2025 de la Commune.

### **2025-026 RÉGIE TOURISME ET LOISIRS : BUDGET PRIMITIF 2025**

Monsieur le Maire présente le budget de la Régie Tourisme et Loisirs 2025 qui s'équilibre :

- Section de fonctionnement à 79 169.68 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **ADOpte**, à l'unanimité, le Budget Primitif 2025 de la Régie Tourisme et Loisirs.

### **2025-027 ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2025**

Monsieur le Maire présente le budget de l'Assainissement 2025 qui s'équilibre :

- Section d'investissement à 62 282.75 €
- Section de fonctionnement à 79 066.34 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **ADOpte**, à l'unanimité, le Budget Primitif 2025 de l'Assainissement.

### **2025-028 LOTISSEMENT DE L'ORRIÈRE 2 : BUDGET PRIMITIF 2025**

Monsieur le Maire présente le budget de Lotissement de l'Orrière 2025 qui s'équilibre :

- Section d'investissement à 532 308.12 €
- Section de fonctionnement à 494 157.06 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **ADOpte**, à l'unanimité, le Budget Primitif 2025 du Lotissement de l'Orrière.

## **2025-029 SUPÉRETTE - PLAN DE FINANCEMENT**

### **FONDS VERTS -**

Après avoir présenté le projet pour la rénovation, l'extension de la supérette, construction d'un accueil vélo et aménagement des abords et avoir recueilli l'avis des membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que ce projet peut être financé par la DETR, Contrat de Territoire, LEADER, Conseil Départemental.

Le montant prévisionnel de l'opération s'élève à 555 966.69 € HT, soit 667 160.03 € TTC.

Monsieur le Maire informe les Membres du Conseil Municipal que quatre subventions vont être sollicitées : DETR, Contrat de territoire, LEADER, Conseil Départemental suivant le plan de financement ci-dessous :

|                               |              |
|-------------------------------|--------------|
| DETR 25 %                     | 138 991.67 € |
| Contrat de Territoire 17.72 % | 98 493.90 €  |
| Leader 5.47 %                 | 30 400.00 €  |
| FSCR 9 %                      | 50 000.00 €  |
| Fonds vert 17.82 %            | 99 089.45 €  |
| Fonds propres 25 %            | 138 991.67 € |
|                               | 555 966.69 € |

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ACCEPTE** le plan de financement ci-dessus présenté,
- **AUTORISE** le Maire à déposer le dossier et solliciter la subvention auprès des financeurs,
- **DÉLÈGUE** à Monsieur le maire l'actualisation du plan de financement notamment en cas de modifications des aides financières attribuées par les financeurs ainsi qu'en cas de modifications du cout estimatif des travaux,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles et nécessaires à la conduite à bonne fin de la présente délibération.

### **2025-030 VACANCE D'UN POSTE D'ADJOINT**

Un poste d'adjoint est vacant, consécutivement au décès de M. Michel COME.

Il est proposé de supprimer ce poste d'adjoint et de ramener le corps municipal à 3 adjoints.

Les adjoints suivant le rang du poste supprimé seront promus au rang supérieur.

Le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de supprimer le poste de 4ème adjoint au Maire,
- **DÉCIDE** de fixer à 3 le nombre d'adjoints au Maire
- **DIT** que le tableau du Conseil municipal est mis à jour en conséquence.

### **2025-031 MISE À JOUR DES INDEMNITÉS DE FONCTIONS AUX ADJOINTS**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,

**Vu** la circulaire n° COTB2005924C du 20 mai 2020 sur les mesures à prendre par les conseils municipaux et les organes délibérants des EPCI suite au renouvellement général des assemblées locales,

**Vu** le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 constatant l'élection du Maire et de 3 Adjoints,

**Vu** le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 23 octobre 2023 constatant l'élection d'un 4<sup>e</sup> Adjoint,

**Vu** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 14 avril 2025 la suppression du poste de 4ème adjoint.

**Considérant** qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 14 voix pour

- **DÉCIDE** avec effet au 1er mai 2025 de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions des Adjoints comme suit :

. 1er adjoint : 13.28 % de l'indice brut terminal de la fonction publique, la modulation se justifiant par son rôle d'encadrement administratif des salariés ainsi que la représentation au Conseil Communautaire,

. 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> adjoint : 9.41 % de l'indice brut terminal de la fonction publique,

- **DIT** que les crédits nécessaires ont été inscrits au budget communal 2025.

## **2025-032 MISE A JOUR DES DÉLÉGUÉS DANS LES ORGANISMES EXTÉRIEURS – TABLEAU RÉCAPITULATIF**

Suite au décès du 3<sup>e</sup> adjoint M. Michel COME, le Conseil Municipal procède à la réactualisation des Membres du Conseil Municipal afin de désigner les représentants dans les différents organismes auxquels adhère la commune.

| <b>Organisme</b>                                                                                                             | <b>Nbre de Membres</b>           | <b>Titulaires</b>                                   | <b>Suppléants</b>                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|-----------------------------------------------------|------------------------------------|
| Communauté de Communes Andaine-Passais                                                                                       | Maire<br>1 <sup>er</sup> adjoint | Éric LEROUX<br>Emmanuel CANU                        |                                    |
| Conseil d'Ecole                                                                                                              | 1 titulaire<br>1 suppléant       | Éric LEROUX                                         | Emmanuel CANU                      |
| TE 61 Syndicat de l'Energie de l'Orne                                                                                        | 1 titulaire<br>1 suppléant       | Yvon LHERMITTE                                      | Jean-François JAMELOT              |
| S.I.A.E.P. de Passais : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Pour la campagne                                    | 2 titulaires<br>2 suppléants     | Jérôme LEDAUPHIN<br>Franck FIAULT                   | Yvon LHERMITTE<br>Stéphane LEROYER |
| S.I.A.E.P. de Colmont, Mayenne et Varenne : Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable Pour le bourg et le secteur Sud | 2 titulaires<br>2 suppléants     | Jean-François JAMELOT<br>Yvon LHERMITTE             | Lysandre DUBOST<br>Estelle HARDY   |
| Parc Naturel Régional Normandie Maine                                                                                        | 1 titulaire<br>1 suppléant       | Stéphane LEROYER                                    | Estelle HARDY                      |
| S.M.I.C.O. : Syndicat Mixte d'Informatisation Communale dans l'Orne                                                          | 1 titulaire<br>1 suppléant       | Véronique QUINTON                                   | Emmanuel CANU                      |
| C.N.A.S. : Comité National d'Action Sociale                                                                                  | 1 membre                         | Christine TARTIER                                   |                                    |
| Association de Gestion de Bellevue                                                                                           | 3 membres                        | Emmanuel CANU<br>Christine TARTIER<br>Estelle HARDY |                                    |
| Association Animations Frambaldéennes                                                                                        | 3 membres                        | Laëtitia CHATEL<br>Estelle HARDY<br>Éric LEROUX     |                                    |
| Commission de contrôle liste électorale                                                                                      | 1 membre                         | Estelle HARDY                                       |                                    |
| Correspondant DÉFENSE                                                                                                        | 1 membre                         | Emmanuel CANU                                       |                                    |
| Correspondant SÉCURITÉ ROUTIÈRE                                                                                              | 1 membre                         | Emmanuel CANU                                       |                                    |

Ce tableau annule et remplace celui figurant dans la délibération 2020-036 du 03 juillet 2020.

### **2025-033 PRISE EN CHARGE DESTRUCTION DES NIDS DE FRELONS ASIATIQUES**

M. le Maire expose au Conseil Municipal que dès constat de la présence de frelons asiatiques, l'autorité administrative, c'est-à-dire le préfet de département désigné par le décret n° 2017-595, peut procéder ou faire procéder à la capture ou à la destruction (art. L 411-8 du code de l'environnement). Un arrêté préfectoral devait préciser les conditions de réalisation des opérations. En l'absence d'un tel arrêté, les opérations de lutte contre le frelon ne sont pas financées par l'État. La destruction des nids reste à la charge des particuliers et peut être, le cas échéant, prise en charge en tout ou partie par des financements locaux émanant de collectivités territoriales.

M. Le Maire propose au Conseil, dans le cadre de la lutte collective contre la prolifération du frelon asiatique engagée par le GDS de l'Orne, de prendre en charge ces frais.

Vu le Code général des collectivités territoriales et en particulier l'article L 2121-29, Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

#### **DÉCIDE :**

1 - La Commune prendra en charge, à partir de l'année 2025, une partie des factures de destruction de nid de frelons asiatiques.

2 - L'aide communale ne pourra pas excéder 33 % du coût TTC de la facture.

3 - L'aide communale ne pourra pas excéder 50 € par prise en charge.

4 - L'aide communale ne pourra pas excéder une enveloppe annuelle de 1 000 €.

5 - La prise en charge est subordonnée à l'intervention d'une entreprise adhérente à la charte de bonnes pratiques de destruction des nids de frelons asiatiques.

6 - L'instruction des dossiers et le versement de la prise en charge sont confiés au Groupement de Défense Sanitaire de l'Orne, après signature de la convention dédiée « Lutte contre la prolifération du frelon asiatique ».

7 - Le paiement au GDS de l'Orne des frais de gestion à hauteur de 10 € par dossier remboursé.

8 - De charger M. le Maire de mener à bien cette affaire et de signer tous documents s'y rapportant.

### **2025-034 QUALIFICATION ZONE NATURA 2000 POUR LES COMBLES DE L'ÉGLISE DE SAINT-FRAIMBAULT**

A la suite du déplacement de la majorité de la colonie de chauve-souris dans les combles de l'église de SAINT-FRAIMBAULT, le site Natura 2000 présente aujourd'hui un périmètre qui n'est plus cohérent avec l'utilisation des gîtes par les individus. Aussi, il est proposé d'ajouter le gîte de l'église de SAINT-FRAIMBAULT au périmètre du site Natura 2000.



Pour avoir une cohérence dans les périmètres présentés, il est proposé de caler les périmètres sur l'emprise du bâti. Ainsi, une extension du périmètre pourrait être programmée pour le site de la chapelle de l'Oratoire de Passais avec l'ajout de l'emprise de l'église de SAINT-FRAIMBAULT.

Après le tour de table, le vote se décompose ainsi : 11 votes « pour », 1 vote « contre » et une abstention.

Le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents nécessaires dans ce dossier.

### **INFORMATIONS DIVERSES**

. Logement au-dessus du restaurant

Constitution d'un groupe de travail : Éric LEROUX / Estelle HARDY / Stéphane LEROYER / Emmanuel CANU / Christine TARTIER.

. Présence du Préfet - jeudi 17 avril 2025 à 15 h

Dans le cadre de « Villages d'avenir » présentation et visite de 1 h 30 concernant les projets de travaux du centre bourg et supérette, lotissement et friches.

. Prochain conseil : 19 mai 2025

. Récompense fleurissement départemental : mardi 22 avril à ALENCON.

### **QUESTIONS ORALES**

Prise de parole de Stéphane LEROYER : nuit blanche du 7 juin Paris 18<sup>e</sup> prévoit un training boum, c'est un atelier de danse libre et d'improvisation en mouvement.

Déchetterie pour les artisans et les professionnels, rien de prévu pour la filière cidricole

Remplacement de l'arrêt maladie de Stéphane GONTIER, Embauche de M. Arnaud BEAUMOIS depuis le 24 mars et signature d'un contrat CUI avec M. Jérôme BOISGONTIER à partir du 05 mai pour 1 an.

Point presse prévu pour évoquer la réunion publique concernant la restitution de l'enquête sur les projets de Saint-Fraimbault qui aura lieu le mercredi 23 avril à 20 h et explication sur la coupe de bois effectuée autour du plan d'eau.

Panneaux supplémentaires pour la tenue en laisse des chiens et questionnement sur le problème de déjections canines autour du plan d'eau.

La séance est levée à 23 heures 40.

Le Secrétaire

LHERMITTE Yvon

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Eric', written over a horizontal line.

LEROUX Éric

CANU Emmanuel

CHATEL Laëtitia

FIAULT Franck

FOURNIER Hubert

HARDY Estelle

JAMELOT Jean-François

LEDAUPHIN Jérôme

LEROYER Stéphane

QUINTON Véronique

TARTIER Christine